



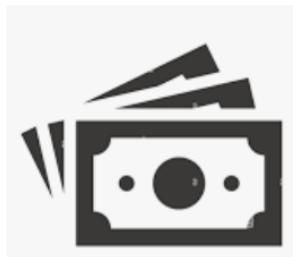
Pour voyager, vous devez vous munir d'un passeport valide au moins 6 mois après votre départ du Cap Vert.

Pré-enregistrement obligatoire

Depuis le 1er janvier 2019, les voyageurs étrangers doivent, quelques jours avant leur départ, s'enregistrer sur un [site officiel gouvernemental](#). Il est conseillé de procéder à ce pré-enregistrement 5 jours avant le voyage.

Il faut saisir les données de son passeport, des infos sur le séjour (dates de séjour) et les vols, et le lieu d'hébergement au Cap-Vert.

Compter environ 20 minutes pour effectuer ce pré-enregistrement.



L'unité monétaire est l'*escudo cap-verdien* (CVE).

En avril 2024, 1 € = 110,30 CVE et
100 CVE = 0,91 €.



En février les températures oscillent
entre 20 et 25°.



3h séparent l'archipel de la France.
Quand il est midi à Paris, il est 9h au
Cap Vert.



Les prises électriques au Cap Vert sont
compatibles avec vos chargeurs.
Inutile de vous munir d'un adaptateur.